



La Sûreté du Québec de 1870 à 1995

La Sûreté du Québec de 1870 à 1995

*«Nous avons coutume,
lorsque nous parlons d'histoire,
de nous réfugier dans le passé...
En réalité, c'est tout l'inverse :
l'histoire commence aujourd'hui
et continue demain.»*

D.N. Maronitis, 1929, *in* Voix grecques

Cette publication historique est une production du
Comité du 125^e anniversaire de la Sûreté du Québec

Président du comité

Gilles Falardeau

Directeur général adjoint à la Planification et à la technologie

Supervision

Martine Fourcaudot

Chef du Service de la recherche et du développement

Capitaine Denis Fiset

Chef du Service des affaires publiques

Recherche et rédaction

Nicole Jobin

Agente de recherche, Service de la recherche et
du développement

Traitement des textes

Henriette Latour

Service de la recherche et du développement

**Recherche photographique et
validation historique**

Capitaine Raymond Proulx

Protocole et patrimoine

Production

Nicole Jobin, Service de la recherche et
du développement

Agent Luc Gadoury, Service des affaires publiques

Conception

Monique Duval, graphiste

Impression

Division de l'impression et de la reproduction,
Sûreté du Québec

À moins d'indication contraire, les photographies
proviennent des archives de la Sûreté du Québec.

Dépôt légal, 3^e trimestre de 1995
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-24531-8

Signification du logotype



Le logotype créé à l'occasion du 125^e anniversaire de la Sûreté du Québec, est composé essentiellement de l'emblème actuel, d'un prolongement dans le temps symbolisé par trois rectangles superposés aux couleurs de de la Sûreté du Québec, du chiffre 125 et du slogan «Vers l'avenir». Les rectangles signifient l'expérience, l'expertise et la compétence acquises au fil des ans. Au coeur du logo, le chiffre 125 représente la notion de temps, et sa position suggère le modernisme et le dynamisme de l'organisation, orientée vers le service à la clientèle et tournée vers l'avenir. Le slogan exprime pour sa part la volonté de progresser constamment.

Préface

L'année 1995 marque notre 125^e anniversaire et nous donne l'occasion de publier cet ouvrage qui relate notre histoire depuis 1870.

Une telle continuité indique bien le rôle essentiel de la Sûreté du Québec au cours de cette période plus que séculaire. Je rends hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont contribué à faire de notre service de police une organisation professionnelle et réputée.

À l'aube du prochain siècle, le personnel actuel, qui a su profiter de l'expérience des prédécesseurs, pourra à son tour poursuivre cette tradition d'excellence acquise durant les 125 dernières années.

Inspirés du passé, nous sommes maintenant tournés vers l'avenir. Dans un contexte de diminution des ressources, les défis sont nombreux et passent par le partenariat, la transparence et l'innovation. C'est avec fierté et détermination que tous ensemble, nous devons être toujours prêts à bien servir la communauté en s'inspirant de notre devise : *service, intégrité, justice*.

Serge Barbeau

Directeur général de la Sûreté du Québec

Table des matières

Introduction	1
Le commandement de la Sûreté du Québec d'hier à aujourd'hui	3
1. La première police provinciale au Canada (1870)	5
2. La Police provinciale après 1878	7
3. Une police provinciale et des polices gouvernementales (1899-1938)	9
4. Une nouvelle Sûreté provinciale du Québec (1938)	13
5. L'après-guerre : un nouveau départ (1945-1960)	17
6. La Sûreté contemporaine (1961)	21
7. Vers une nouvelle structure administrative (1968)	25
8. Une relève issue des rangs et l'enrichissement du mandat (1973)	29
9. À l'aube de l'an 2000... vers l'avenir	39
Ouvrages consultés	40
<i>Hors-textes</i>	
Les emblèmes depuis 1870	2
L'uniforme à travers le temps	4
Quelques postes et quartiers généraux	8-10
Des hommes et des femmes	12
Les patrouilleurs depuis 1945	16
Les télécommunications	20
Sur terre comme du haut des airs	24
La police autochtone	28
Les actions humanitaires et les relations communautaires	34
Certains services spécialisés	38

*Jean-Baptiste Bureau, deuxième chef de la police
municipale de Québec (1858-1870).*

Archives de la ville de Québec



Introduction

La police au Québec aux 17^e et 18^e siècles

L'institution de la police remonte aux temps les plus anciens. À travers les siècles, la police est toujours demeurée essentielle dans l'organisation de toute société civilisée. Le terme désigne d'abord, au XIII^e siècle, l'ensemble des règles imposées aux citoyens en vue de faire régner l'ordre, la tranquillité et la sécurité dans le groupe social. Au début du XVII^e siècle, il finit par englober les personnes qui veillent à l'application de ces règles.

Sous le Régime français, les premiers administrateurs de la colonie doivent implanter une force de police adaptée au système seigneurial alors en vigueur. L'administration de la justice et des affaires de la police incombe à l'intendant, super-ministre chargé de contrôler toutes les affaires intérieures du pays. Le modèle de police s'apparente évidemment à celui établi en France et notamment à la maréchaussée, ancêtre de la Gendarmerie nationale.

Après la conquête de 1760, les Britanniques introduisent au Québec leur droit criminel et leurs institutions judiciaires. Le maintien de la paix et du bon ordre est avant tout l'affaire des juges de paix. Nommés localement, ils ont le pouvoir d'incarcérer et de juger sommairement les contrevenants. Il faut attendre la décennie 1790 pour voir apparaître des constables ou connétables dans les villes de Québec et de Montréal. Non rémunérés et travaillant de jour, ils obéissent aux ordres des juges de paix chargés de les nommer. En 1818 s'ajoute un corps d'hommes de guet qui patrouillent les rues de ces villes pendant la nuit seulement, comme le feront plus tard les services de police municipaux.

Dans les campagnes, les capitaines de milice et les autres officiers exercent les fonctions de constable ou d'officier de paix. Les marguilliers, assistés de constables, sont aussi chargés de maintenir l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur des églises. En effet, les offices religieux donnent lieu à l'époque à de grands rassemblements populaires, d'où la nécessité d'avoir des gardiens de la paix.

Le concept de police moderne (1838)

Les rébellions de 1837-1838, dont le soulèvement des patriotes au Québec, alors désigné Bas-Canada, poussent les autorités militaires et civiles de la colonie à établir les premiers services de police modernes. Ils s'inspirent des principes du Britannique Robert Peel énoncés en 1829 et aussi du modèle du *Irish Constabulary Force*.

En juin 1838, une police gouvernementale est créée dans le Bas-Canada. Elle se compose de deux divisions : la Police de ville, implantée à Montréal et à Québec et comportant chacune 100 policiers, et la Police rurale pour le reste du Québec, avec un effectif d'environ 200 constables. Le corps de police est dirigé par un inspecteur et surintendant de police dans chacune de ces villes et par des magistrats de police dans les campagnes. Ils ont comme mission de veiller à «... la conservation de la paix, la prévention des vols et autres crimes, et à l'appréhension des infracteurs de la paix...»

De type militaire, la nouvelle police servira de modèle aux futures organisations policières établies par la suite au Canada. Le Québec peut donc être considéré à juste titre comme le berceau de la police moderne au Canada.

Les polices municipales (1843)

Le maintien d'une police gouvernementale demeure fort coûteux. En effet, seules les grandes villes ont un besoin réel d'une police permanente. Ainsi, dès 1843, des services de police municipaux sont établis à Montréal, puis à Québec, succédant à ceux créés en 1838. Comme police gouvernementale permanente subsiste la Police riveraine, organisée pour surveiller les zones portuaires d'abord à Québec, puis à Montréal. À l'occasion, le gouvernement met sur pied des polices spéciales lorsque des événements exceptionnels l'exigent. Jusqu'à la Confédération de 1867, seule la ville de Trois-Rivières suit l'exemple de Montréal et de Québec en créant, en 1857, un service de police municipal qui sera remodelé en 1870.

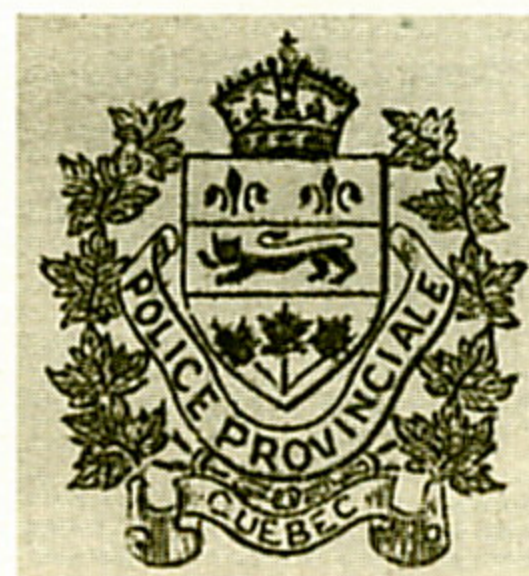
Les emblèmes depuis 1870



1870



1905



1930



1946



1948



1955



1963



1975



1980



1983

Le commandement de la Sûreté du Québec d'hier à aujourd'hui

Depuis sa fondation en 1870, le commandement de la Sûreté du Québec a été assumé successivement par 18 chefs différents, que nous désignerons du terme générique de «directeur».

Parmi ces directeurs, deux sont en même temps juges (Doucet, Chauveau) et on compte quatre avocats (Lalonde, Aubé, Gaboury, Lamarche), deux militaires (Amyot, Piuze) et 10 policiers de carrière, dont 7 issus de notre propre organisation (McCarthy, Lorrain, Beauregard, Benoît, Beaudoin, Lavigne et Barbeau) et les autres, d'autres services de police (Brunet, Robert, St-Pierre).

Au début, le directeur réside à Québec, siège du gouvernement, mais à compter de 1932, c'est à Montréal qu'on le retrouve, après une direction conjointe qui dure 10 ans (1922-1932). Il semble que la principale raison de ce changement réside dans le fait que les activités policières sont plus nombreuses à Montréal et dans la région. En outre, la population est concentrée dans cette partie de la province.

Pendant près de 30 ans (1932-1961), on nomme un adjoint au directeur à Québec, avec une délégation pour la direction du service de police dans l'est du Québec (division ou district de Québec). Le titulaire de cette fonction est l'ancien militaire Léon Lambert, qui entre à la Sûreté comme sous-chef à Québec à l'automne de 1931, pour prendre sa retraite comme directeur adjoint au printemps de 1961.

Dès 1961, le commandement de la Sûreté revient en entier au directeur général, assisté par son État-major général, centralisé à Montréal depuis 1969.

Les capsules biographiques des 18 chefs de la Sûreté du Québec sont présentées au début des chapitres.

Le bâton de commandement comme symbole d'autorité



L'empire romain fut le principal propagateur et utilisateur du monde antique du bâton de commandement. Depuis deux siècles, on retrace en abondance cette tradition dans toutes les civilisations, notamment comme symbole de délégation de l'autorité chez le tambour-major, chez les sous-officiers principaux et chez les officiers, de lieutenant à général.

C'est le 27 octobre 1983 que la Sûreté du Québec faisait renaître la tradition lors d'une cérémonie de remise au directeur général de l'époque, monsieur Jacques Beaudoin. Cette pièce d'art classique, qui s'inspire de nos racines françaises, est composée de matériaux, soit la porcelaine, le cuivre, l'argent et l'or, faisant appel aux techniques les plus anciennes. Il est l'oeuvre d'un joaillier québécois et fait partie des biens culturels du Québec.

Le bâton contient, dans sa partie creuse, deux documents. Le premier constitue la preuve de la fondation de la Sûreté du Québec en 1870 et le second, un parchemin de la nomination du directeur en poste. Le bâton est à l'usage exclusif de ce dernier lors de cérémonies officielles paramilitaires et lors d'occasions exceptionnelles. Des répliques miniatures, les bâtonnets de commandement, sont portées en boutonnière par le directeur général, les directeurs généraux adjoints et les commandants des districts.

L'uniforme à travers le temps

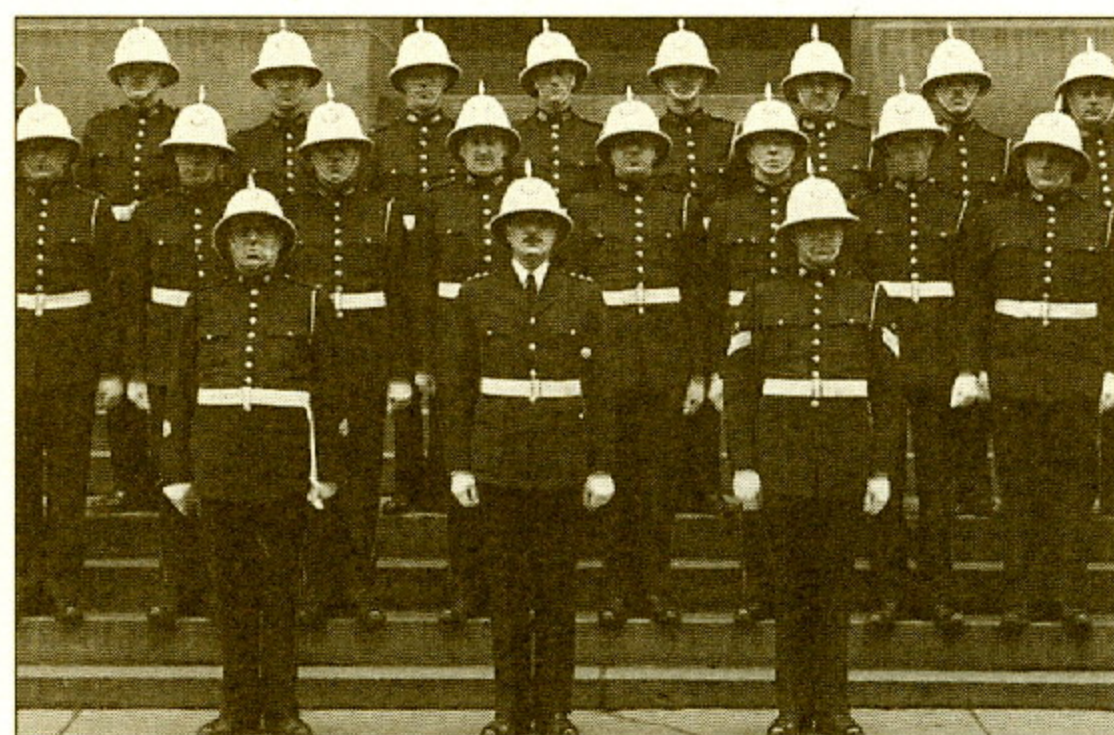


1870



1894

Archives nationales du Québec à Québec



1941



1915



1956



1980



1995

1. La première police provinciale au Canada (1870)



Juge Pierre-Antoine Doucet (1870-1877)
Commissaire de la Police provinciale de Québec, Québec

Âgé de 55 ans au moment de sa nomination, monsieur Doucet demeure en poste durant 7 ans. Il est greffier de la paix à Québec et membre du Bureau de police de la ville de Québec avant de cumuler les fonctions de commissaire et de juge des Sessions de la paix. Les surintendants Ludger-Napoléon Voyer et Henry Heigham sont ses adjoints. Il décède en 1878.



Lieutenant-colonel Jean-Baptiste Amyot (1877-1878)
Commissaire de la Police provinciale de Québec, Québec

Monsieur Amyot assume le poste durant un an. Il est alors âgé de 34 ans. Auparavant, il est avocat et officier de milice et a commandé une compagnie de miliciens lors de l'expédition de la rivière Rouge au Manitoba de 1870 à 1871. Il est assisté du surintendant Émile Bureau. Il décède à Québec en 1913, alors adjoint au shérif du district judiciaire de Québec.

La Police provinciale est temporairement abolie en 1878, et le gouvernement établit une entente avec la ville de Québec par le biais du Bureau de police «pour le contrôle des constables provinciaux».

Le Québec d'aujourd'hui trouve ses origines dans le Pacte confédératif canadien de 1867. Le 29 novembre 1869, lors de la troisième session de la première législature de la province de Québec, le premier ministre de la province, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, présente un projet de loi intitulé l'«Acte de police de Québec». La loi, sanctionnée le 1^{er} février 1870, permet au gouvernement du Québec d'avoir sous son contrôle un service de police qu'il pourra mettre à la disposition des municipalités, moyennant un partage des coûts. Le 1^{er} mai 1870, le gouvernement établit la Police provinciale de Québec (PPQ), première appellation de la Sûreté du Québec.

Le commandement du corps de police est confié à un commissaire. Le gouvernement nomme dans cette fonction le juge des Sessions de la paix de Québec, Pierre-Antoine Doucet. Sous la direction du commissaire, deux surintendants

s'occupent de la gestion quotidienne de la Police provinciale et en supervisent les activités. Deux officiers militaires sont choisis : Ludger-Napoléon Voyer, de la milice, et Henry Heigham, un Britannique. Le quartier général est établi sur la rue Sainte-Ursule à Québec, dans la centrale de la Police municipale de Québec. Le 26 mai 1870, la Police municipale est dissoute et remplacée par la Police provinciale, qui procure les services policiers dans cette ville jusqu'en 1877. En plus d'assurer la sécurité publique dans la ville de Québec, la PPQ maintient durant cette décennie de petits détachements à Lévis et à Hull. Temporairement, l'établissement des détachements de Buckingham, de Sillery, de Sherbrooke, d'Oka et de Montréal, en plus de nombreuses missions en province, permet à la PPQ d'être présente sur le territoire du Québec. La création de détachements permanents entraîne une augmentation de l'effectif : alors qu'en 1871 on comptait 76 policiers, leur nombre atteint 90 en 1874.



*Au premier plan, l'hôtel de ville de Québec, rue Saint-Louis.
À l'arrière-plan à droite, le premier quartier général de
la Police provinciale au 33, rue Sainte-Ursule.*

Archives nationales du Québec à Québec

2. La Police provinciale après 1878



**Juge Alexandre Chauveau
(1880-1899)**

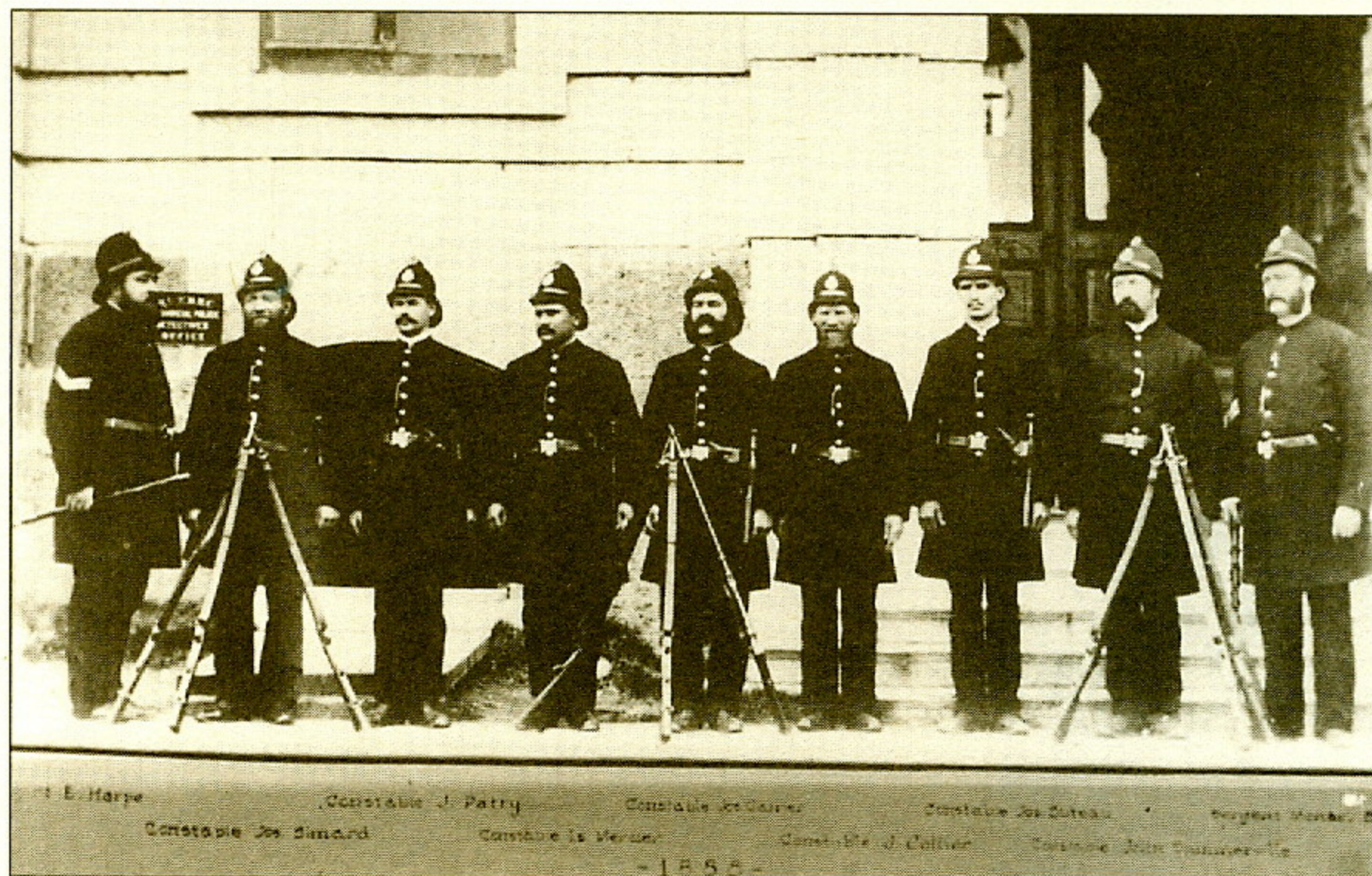
Commissaire de la Police
provinciale de Québec,
Québec

Âgé de 33 ans lors de sa nomination, monsieur Chauveau reste en poste durant près de 19 ans. Il est en même temps juge des Sessions de la paix et, précédemment, avocat (1868), politicien et ministre (1870). Les sergents Édouard Harpe et Michael Burke le secondent. Le 7 mars 1916, il décède à l'âge de 69 ans.

En dépit de débuts relativement flamboyants pour l'époque, l'avenir de la Police provinciale n'est pas assuré. La province de Québec connaît une grave crise économique depuis 1873 et l'opposition libérale promet de sabrer dans les dépenses publiques.

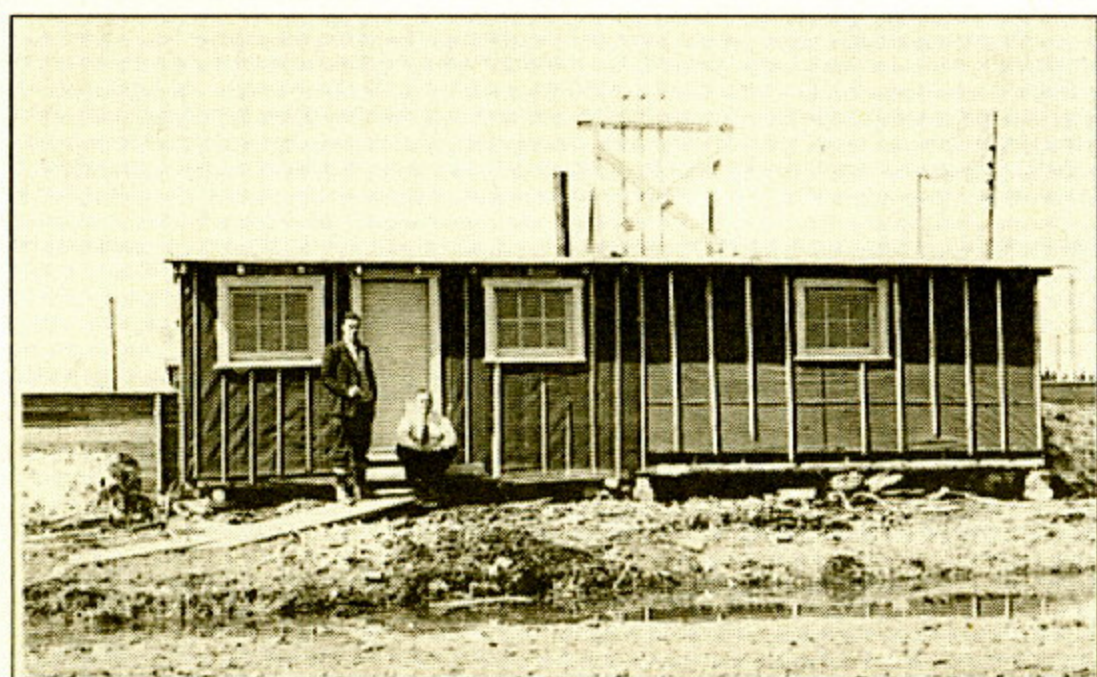
En mars 1878, le parti libéral d'Henri-Gustave Joly de Lotbinière forme le gouvernement et remplit l'une de ses promesses : le 1^{er} juin 1878, il abolit la Police provinciale. Toutefois, pour effectuer certaines tâches essentielles, le gouvernement décide de garder quelques constables à son service. En décembre 1878, il en vient à une entente avec le Bureau de police de Québec, responsable de la police municipale. L'entente stipule que les six constables de la Police provinciale sont placés sous le contrôle de ce bureau. Au besoin, des constables et des détectives municipaux sont mis à la disposition du gouvernement, qui paie alors les coûts de service. En mai 1880, Alexandre Chauveau, juge des Sessions de la paix à Québec et ex-ministre, est nommé commissaire de la Police provinciale. Il occupera ce poste jusqu'à la fin du siècle.

Au terme de l'entente avec le Bureau de police en 1883, le gouvernement reprend sa responsabilité exclusive en matière policière. Très réduite, la Police provinciale exerce surtout des devoirs judiciaires et est chargée de la garde du nouvel édifice du parlement dès son occupation en 1884. Telles sont, jusqu'à la fin du siècle, les principales activités de la Police provinciale, dont l'effectif est de 19 policiers en 1896. Afin de répondre à des besoins spéciaux, le gouvernement demande occasionnellement l'aide des policiers municipaux de Québec et de Montréal. En 1892, le gouvernement embauche à son service un détective privé de Montréal, Silas H. Carpenter, et nomme un constable de la Police provinciale à Québec, Joseph Patry, comme détective permanent. En 1896, la responsabilité de la Police provinciale est temporairement confiée au procureur général. Une loi confirme ce changement en 1899, et il y a réorganisation de la Police provinciale, dont les hommes sont désormais dirigés par un chef choisi parmi les sergents et non plus par un magistrat.

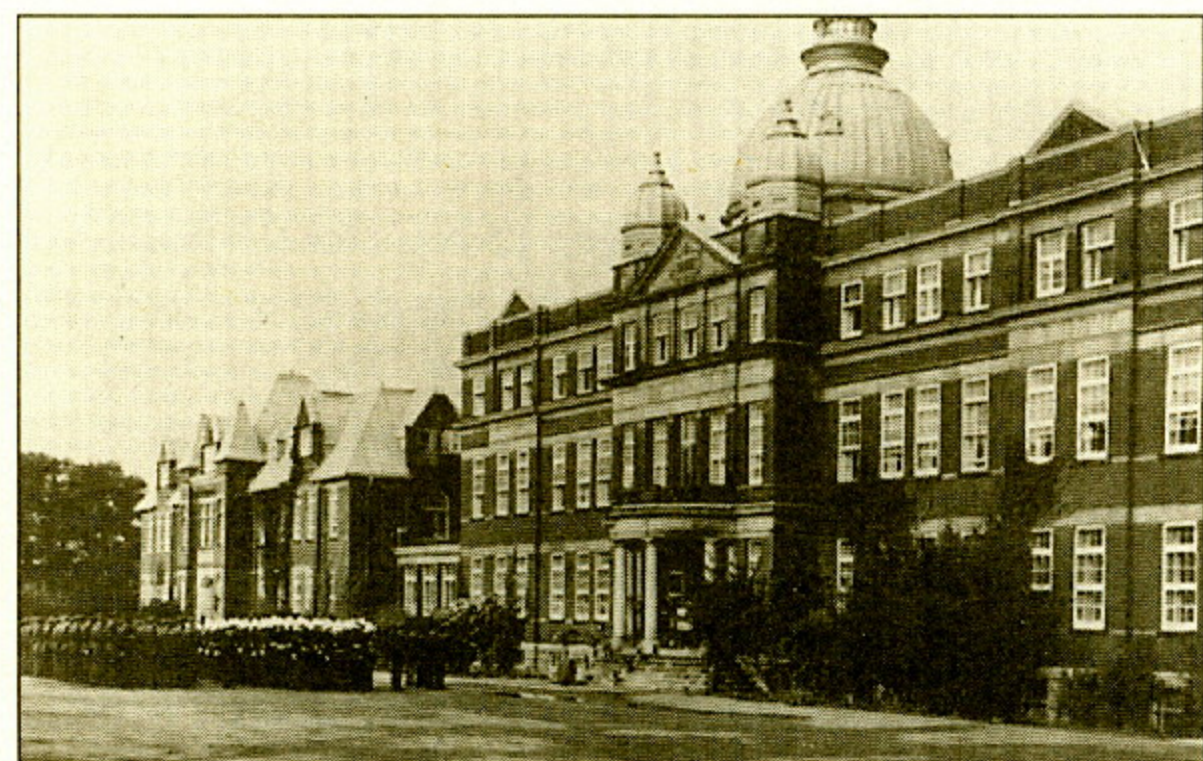


Policiers provinciaux en 1888.

Quelques postes et quartiers généraux



Vues extérieure et intérieure du local à Sullivan (poste de Val d'Or) en avril 1937. Deux constables y habitaient.



Vers 1958, le quartier général à Québec était installé au 300, rue Saint-Cyrille, dans l'ancien hôpital Jeffrey Hall.



Le poste de Baie-Trinité, occupé par la Sûreté du Québec depuis le début des années 1960.



De 1962 à 1968, le quartier général de la Sûreté provinciale est établi au 360, rue McGill à Montréal.

3. Une police provinciale et des polices gouvernementales (1899-1938)



**Augustin McCarthy
(1902-1932)**

Chef de la Police provinciale de 1902 à 1922 et chef de la Sûreté provinciale à Québec de 1922 à 1932, direction conjointe

Nommé à l'âge de 45 ans, monsieur McCarthy est chef durant près de 30 ans. Il entre comme constable de la Police provinciale de Québec en 1888 et devient sergent en 1899. Il collabore avec le chef des détectives provinciaux à Montréal, Peter Kenneth McCaskill, et à compter de 1922, il partage ses fonctions de chef avec son homologue de Montréal, Dieudonné Daniel Lorrain. Alors en préretraite et secondé, depuis 1931, par le sous-chef Léon Lambert à Québec, il décède le 4 mars 1932, âgé de 75 ans.



**Dieudonné Daniel Lorrain
(1922-1928)**

Chef de la Sûreté provinciale à Montréal, direction conjointe

Âgé de 49 ans lors de sa nomination, monsieur Lorrain quitte son poste près de 6 ans plus tard. Précédemment, il était chef du Bureau des détectives provinciaux à Montréal de 1917 à 1922, en remplacement de Peter Kenneth McCaskill. Il partage sa fonction avec son collègue Augustin McCarthy à Québec. Il décède le 30 septembre 1952 à l'âge de 81 ans.



**Me Maurice-Charles
Lalonde (1929-1936)**

Chef de la Sûreté provinciale, Montréal

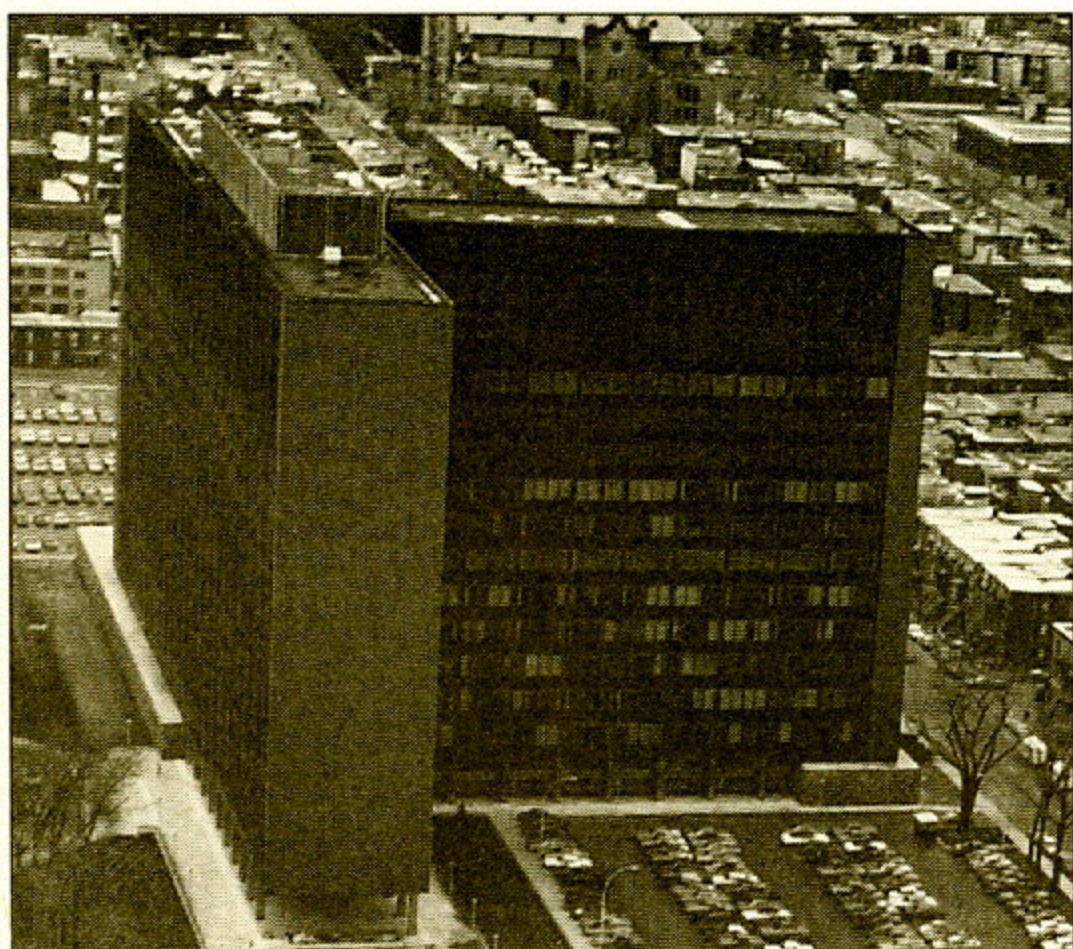
Nommé à l'âge de 34 ans, monsieur Lalonde demeure en fonction durant plus de 7 ans. Antérieurement, il est avocat (1917), politicien et militaire. Il est assisté de Léon Lambert à Québec et de Louis-Jean Jargailles à Montréal comme chef des détectives. En 1973, il meurt à Saint-Vincent-de-Paul (Laval) à l'âge de 79 ans.

En 1899, la Police provinciale est placée définitivement sous l'administration du procureur général et des officiers de son ministère. Les 22 constables, payés 1,50 \$ par jour, sont dirigés par 2 sergents. En 1902, l'un d'eux, Augustin McCarthy, est nommé chef. Tous cantonnés au quartier général à Québec, ils doivent principalement garder le parlement, tout en continuant à exécuter les ordres des cours criminelles. À l'occasion, ils interviennent pour ramener l'ordre en province.

À Montréal, le procureur général établit en 1900 un bureau de détectives distinct de la Police provinciale, qui en compte déjà dans ses rangs. Ce bureau pave la voie à l'établissement d'un deuxième quartier général de la PPQ à Montréal en 1922.

Le territoire du Québec est alors partagé, durant plusieurs années, en deux parties : la division de Montréal et la division de Québec. C'est à compter de cette époque que l'on commence à

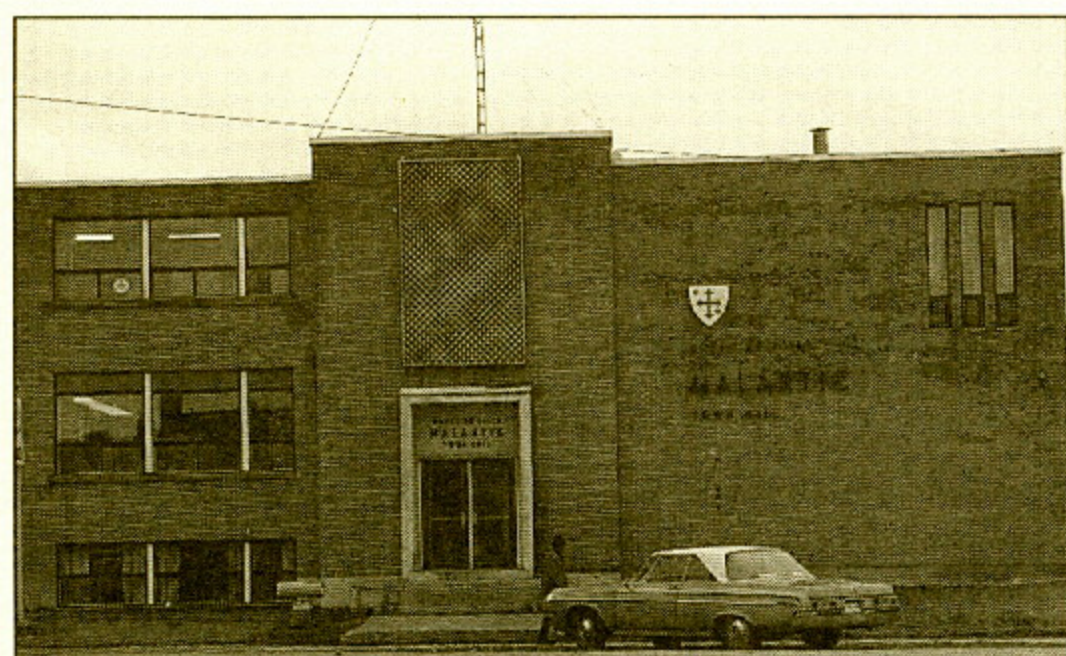
Quelques postes et quartiers généraux (suite)



L'édifice Parthenais, où est logé le grand quartier général de la Sûreté du Québec depuis mars 1968.



Quartier général du district de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec, abritant le poste de Rouyn, occupé par la Sûreté du Québec de 1968 à 1978.



Poste de Malartic, dans le district de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec, au début des années 1970.



Poste de Papineauville (Outaouais), 1992.



Poste de commandement mobile, acquis en 1993.



Premier comptoir de service de la Sûreté du Québec à Oka, dans le district de Montréal, inauguré en janvier 1992. Les centres de police communautaire, qui privilégient l'approche préventive, s'ajoutent aux postes traditionnels.



Québec, 1936. Détectives, membres en uniforme d'apparat et personnel de la Police des liqueurs.

désigner la Police provinciale par la Sûreté provinciale. Les constables en uniforme bleu et les détectives en civil assument les missions en province à partir des quartiers généraux de Québec et de Montréal. Aucun détachement permanent n'existe en province. Au début des années 1930, la nouvelle région de l'Abitibi demeure une exception à cette règle, avec l'établissement d'un premier poste permanent à Noranda.

En 1925, un service d'identité judiciaire est créé à Montréal avec le concours du Laboratoire de médecine légale, établi depuis 1914. La nécessité d'un tel service découle de l'augmentation du nombre d'affaires criminelles dans la région métropolitaine et du souci de lutter efficacement contre le crime. Cette préoccupation pourrait expliquer le fait que lors de la démission en 1928 de Dieudonné Daniel Lorrain, chef de la Police provinciale à Montréal depuis 1922, le gouvernement désigne un avocat pour le remplacer, M^e Maurice-Charles Lalonde.

En 1932, le chef Lalonde à Montréal devient «chef de la Sûreté de la province». Cette nomination exprime la volonté gouvernementale de fixer à Montréal la résidence du chef de sa police. Toutefois, sur le plan administratif, le chef de la division de Québec continue à exercer le contrôle exclusif de son territoire.

Par ailleurs, l'expansion du réseau routier et l'accroissement du nombre d'automobiles entraînent la mise sur pied d'une police provinciale parallèle. Ainsi, au cours des années 1920, des constables de la circulation, alors appelés «officiers de vitesse» et vêtus d'uniforme kaki, commencent à patrouiller les routes du Québec en motocyclette. Ils sont rattachés au Département de la voirie à partir de 1924 et deviennent présents dans tout le territoire du Québec. La création de la Commission des liqueurs du Québec en 1921 amène la mise sur pied de la Police des liqueurs. Évidemment, ces deux nouvelles forces de police particulières du gouvernement se limitent respectivement à l'application des lois relatives aux véhicules automobiles et aux boissons alcooliques. Quant aux détectives et aux constables de la PPQ, ils poursuivent leur mission traditionnelle de devoirs judiciaires et de maintien de l'ordre.

L'arrivée au pouvoir, le 17 août 1936, du gouvernement unioniste du Premier ministre Duplessis entraîne une forme de fusion des différents services de police gouvernementale. Ce dernier nomme temporairement un avocat, M^e Philippe Aubé, comme «chef de la Sûreté de la province» à Montréal, où tous les policiers provinciaux viennent d'être destitués.



Vers 1937. Saisie d'appareils de jeux en Abitibi.

Des hommes et des femmes



Alexandre Montreuil, premier employé civil à la Sûreté du Québec. Secrétaire et comptable à Québec, il demeure en fonction durant près de 50 ans, soit de 1911 à 1962.



Jacques Nadeau, premier cadre civil membre de l'État-major général en sa qualité de contrôleur général du personnel et des communications de 1970 à 1976.



Louise Pagé, première femme membre de l'État-major général à titre de directrice générale associée à l'Administration, arrivée à la Sûreté du Québec en avril 1992.



Nicole Juteau, première policière de la Sûreté du Québec, assermentée en septembre 1975.



Gisèle Garon, première sergente responsable de poste nommée à ce grade en juin 1990.



Jocelyne Caron, première officière, lieutenant depuis juillet 1994.



Une carrière à la Sûreté du Québec est parfois une tradition familiale, à preuve les Buisnières (ci-dessus photographiés en 1986), soit le père, Arthur, et ses fils Roger, Maurice, Denis et Benoît. Il y a aussi les quatre frères Lanoue, de gauche à droite Jean-Moïse, Paul, Alain et Pierre.



4. Une nouvelle Sûreté provinciale du Québec (1938)



**M^e Philippe Aubé
(1936-1937)**
Chef de la Sûreté
provinciale,
Montréal

Âgé de 39 ans lors de sa nomination à titre temporaire, monsieur Aubé reste en poste durant 1 an. Il est secondé par Léon Lambert à Québec. Auparavant avocat, il est nommé juge de la Cour du bien-être social en 1957. Le 26 juillet 1961, il décède à l'âge de 64 ans.



**Lieutenant-colonel
Philippe-Auguste Piuze
(1937-1940)**
Commissaire de la Sûreté
provinciale du Québec,
Montréal

Nommé à l'âge de 49 ans, monsieur Piuze assume cette fonction durant un peu plus de 2 ans. Militaire de carrière, il occupe aussi des postes importants au niveau de la détention (pénitencier et prison). Il est aidé de Léon Lambert (commissaire adjoint) et de M^e Redmond Roche (surintendant à Montréal). Il meurt à l'âge de 78 ans le 8 septembre 1967.



**M^e Marcel Gaboury
(1940-1944)**
Directeur de la Sûreté
provinciale du Québec,
Montréal

En fonction à l'âge de 39 ans, monsieur Gaboury reste en poste durant 4 ans et demi. Il était auparavant avocat (1925) et politicien. Il est secondé par le directeur adjoint Léon Lambert à Québec et le directeur adjoint suppléant Louis-Jean Jargailles à Montréal ainsi que par M^e Bernard Sarrazin, du même grade, à Québec, remplacé par Henri Charland en 1942. Il est nommé juge en 1961 et prend sa retraite deux décennies plus tard. Il décède le 3 novembre 1993 à l'âge de 93 ans.



Enquête du coroner dans la région de Saint-Jérôme en 1938.

La nouvelle Sûreté provinciale du Québec¹, créée par une loi du 8 avril 1938, comporte maintenant quatre secteurs d'activité :

- La *Police judiciaire* est chargée des enquêtes criminelles et des enquêtes sur les morts suspectes. Elle regroupe les détectives de l'ancienne Police provinciale;
- La *Gendarmerie* est responsable du maintien de l'ordre, de la garde des édifices publics, de l'escorte des personnes et de l'assistance à la Police judiciaire. En uniforme bleu, les policiers exercent les fonctions assumées auparavant par les constables de la même Police provinciale;
- La *Police de la route* veille à l'application des règlements de la circulation automobile et effectue des enquêtes sur les accidents et sur les vols de véhicules. Ces fonctions sont identiques à celles des constables de l'ancienne Police de la circulation. Ces policiers portent l'uniforme kaki et sont désignés dans le langage populaire sous le vocable de «spotters».
- La *Police des liqueurs* est chargée de l'application des lois relatives au commerce des boissons alcooliques. Elle comprend des enquêteurs en tenue civile et des agents en uniforme de couleur gris fer à l'origine et par la suite, bleu foncé.

La nouvelle loi définit les limites territoriales des deux grands districts de police. Le district de Montréal englobe le territoire des districts judiciaires situés à l'ouest du Québec, tandis que le district de Québec regroupe ceux de l'est, incluant ceux de Trois-Rivières et d'Arthabaska. L'Abitibi fait encore partie du district de Québec, mais en septembre de la même année, un décret place cette région sous le contrôle du district de Montréal.

Le commandement de la nouvelle Sûreté provinciale du Québec n'est plus assuré par un chef, mais par un commissaire résidant à Montréal. Philippe-Auguste Piuze, nommé à cette fonction en octobre 1937, est un officier militaire. À Québec, Léon Lambert devient commissaire adjoint. Il est assisté, comme à Montréal, par un surintendant qui a la responsabilité de la Police judiciaire et de la Gendarmerie. Les polices de la route et des liqueurs sont quant à elles commandées par un directeur relevant du commissaire ou de son adjoint. Avec l'intégration, la Sûreté provinciale du Québec compte un effectif policier de près de 700 membres.

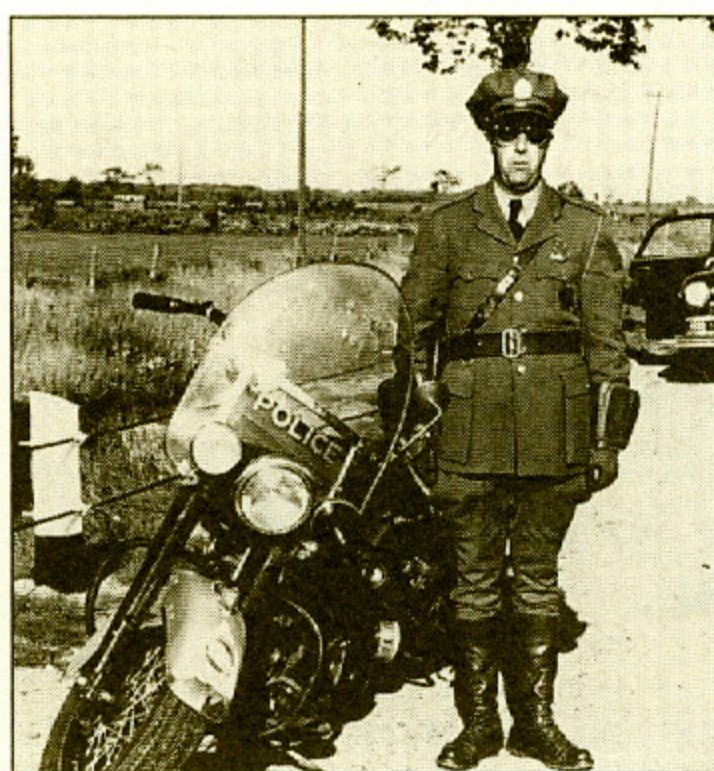
C'est en 1938 que débute l'établissement de postes permanents en province à partir du découpage des districts judiciaires du Québec. Leur nombre demeure assez limité au début. Toutefois, après la Deuxième Guerre mondiale, l'augmentation de l'effectif permet d'étendre le réseau à tout le territoire. Chaque poste est dirigé par le représentant «senior» de la Police judiciaire, assisté généralement d'un gendarme et d'une personne affectée au travail de bureau. On retrouve aussi les policiers de la Police de la route placés sous l'autorité fonctionnelle d'un sous-officier de cette section. Les agents de la circulation résident dans les municipalités du territoire du poste où ils se rapportent périodiquement. En périphérie de la zone urbaine, des postes de la Police de la route sont parfois installés à des points stratégiques où la circulation automobile est particulièrement importante. La Police des liqueurs, qui occupe le plus souvent des locaux différents de ceux de la Sûreté provinciale du Québec, ne compte habituellement qu'un ou deux représentants.

¹ De 1938 à 1968, il y a ambivalence dans l'utilisation de l'article «de» ou «du» pour désigner la Sûreté provinciale québécoise. Pour la période de 1940 à 1960, la désignation légale était «Sûreté provinciale de Québec», malgré le mandat provincial. On explique cette désignation par une traduction inexacte. À des fins d'uniformité, pour la période de 1938 à 1968, l'expression «Sûreté provinciale du Québec» est utilisée dans ce texte.

Les patrouilleurs depuis 1945



1945



1951



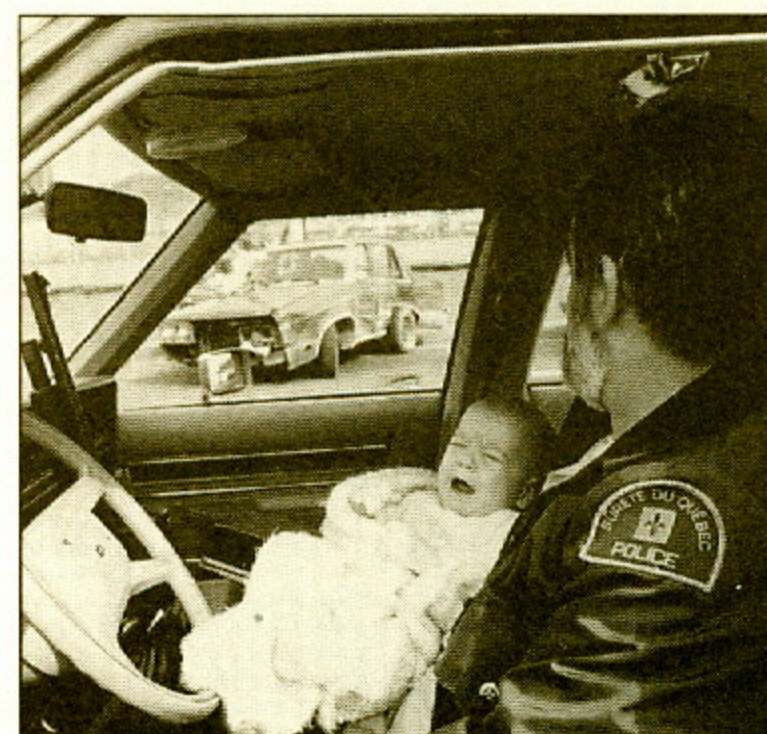
1965



1972



1980



1988

Tedd Church, The Gazette



1992

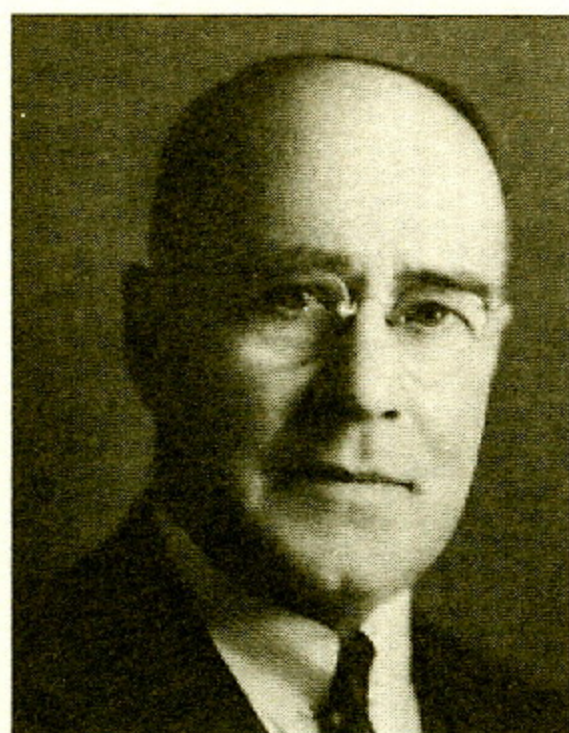


1993



1993

5. L'après-guerre : un nouveau départ (1945-1960)



M. Joseph-Paul Lamarche (1944-1950)
Directeur de la Sûreté provinciale du Québec, Montréal

Âgé de 59 ans lors de sa nomination, monsieur Lamarche reste en poste durant plus de 6 ans. Antérieurement, il occupait diverses fonctions publiques telles qu'avocat et politicien. Il est assisté par le directeur adjoint Léon Lambert à Québec et par Hilaire Beauregard, directeur adjoint suppléant à Montréal, ainsi que par Henri Charland, du même grade, à Québec. Alors qu'il est en fonction, il décède le 20 décembre 1950 à l'âge de 65 ans.

De 1951 à 1954, le poste de directeur demeure vacant.
Hilaire Beauregard dirige à Montréal et Léon Lambert, à Québec.



Hilaire Beauregard (1954-1960)
Directeur de la Sûreté provinciale du Québec, Montréal

Nommé à l'âge de 51 ans, monsieur Beauregard demeure en fonction durant 5 ans et demi. Pendant 4 ans (1951-1954), il assume l'intérim comme directeur de la division de Montréal. Il est policier de carrière à la Sûreté ainsi que commerçant et politicien. Entré à la Sûreté en 1936 comme détective, il gravit les échelons rapidement. Après une absence de 5 ans, il revient à la Sûreté en 1944 comme directeur adjoint suppléant à Montréal. Il est aidé de Léon Lambert (directeur adjoint) à Québec et de Léopold Trottier (directeur adjoint suppléant) à Montréal de 1956 à 1960. Il décède à l'âge de 67 ans, le 27 juillet 1970.

Depuis 1938, la Sûreté provinciale du Québec s'est développée autour de la structure de la Gendarmerie ainsi que des polices judiciaire et de la route. À compter de 1940, la Police des liqueurs redevient un service policier indépendant et ce, jusqu'à sa disparition en 1961. Traditionnellement, les détectives de la Police judiciaire et les gendarmes travaillent en équipe. Par contre, la Police de la route est plus isolée, surtout en zone urbaine. Son effectif, qui compte plus de 50 pour cent de toute la Sûreté provinciale du Québec, est largement réparti dans les zones en périphérie des grands centres et dans les comtés ruraux de la province. Par le fait même, elle constitue la branche la plus visible et la plus connue.



Sergent à Hull en 1949.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale coïncide avec le retour au pouvoir du gouvernement unioniste de Maurice Duplessis. Le 1^{er} novembre 1944, l'avocat Joseph-Paul Lamarche accède au poste de directeur de la Sûreté provinciale du Québec à Montréal. L'augmentation de l'effectif permet d'ouvrir de nouveaux postes de la Police judiciaire et de consolider ceux des sous-districts. La Police de la route s'intègre davantage aux autres branches. Elle adopte les mêmes grades et relève désormais du même officier d'État-major que la Police judiciaire et la Gendarmerie. En mars 1945, elle acquiert son premier parc de voitures de patrouille équipées d'un système de radio dans les régions immédiates de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières et de Sherbrooke. Le 20 décembre 1950, le directeur Lamarche meurt subitement à Montréal. Il sera remplacé quatre ans plus tard. Pendant ce temps, Hilaire Beauregard, en sa qualité de directeur adjoint suppléant, prend la relève à Montréal, tandis que Léon Lambert, directeur adjoint, continue à commander le district de Québec.



Les premiers radars furent utilisés au cours des années 1960.

Sous la gouverne d'Hilaire Beauregard, nommé directeur de la Sûreté provinciale du Québec le 16 décembre 1954, l'effectif policier continue d'augmenter, passant de près de 900 en 1954 à 1 200 en 1959. Au printemps de 1960, la Sûreté provinciale du Québec compte un effectif d'environ 1 530 policiers, incluant ceux de la Police des liqueurs.



1945

1950



1970



1974

1995



6. La Sûreté contemporaine (1961)



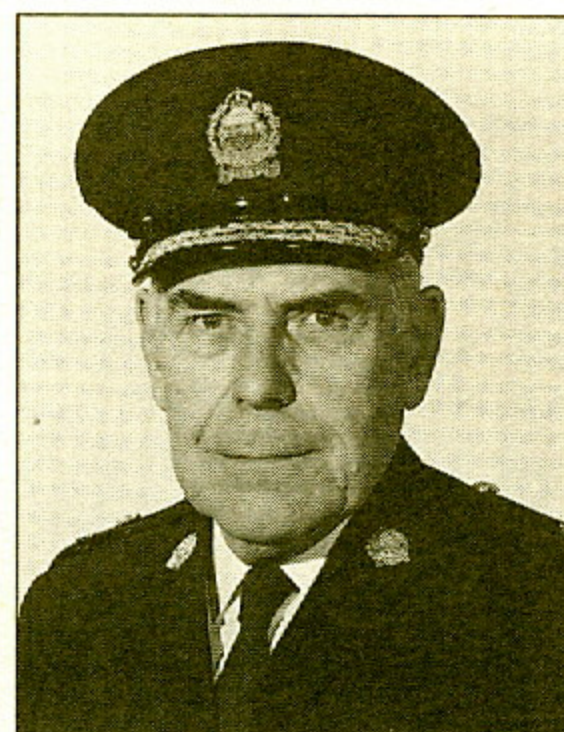
**Josaphat Brunet
(1960-1965)**

Directeur général de la
Sûreté provinciale
du Québec,
Montréal

Nommé à l'âge de 59 ans, monsieur Brunet assume le poste durant un peu plus de 5 ans. Policier de carrière à la Gendarmerie royale du Canada, il prend sa retraite et devient chef de la sécurité à la Banque Canadienne Nationale. C'est par la suite qu'il se joint à la Sûreté. Il est secondé par le directeur général adjoint Léopold Trottier (Montréal) et par les directeurs adjoints Jean-Paul Dessureau (Montréal) et Lucien Descent (Québec). Le 6 juillet 1974, il décède à l'âge de 71 ans.

Le décès de Maurice Duplessis en septembre 1959 annonce la fin d'une époque. Les élections générales du 22 juin 1960 amènent au pouvoir le parti libéral et Jean Lesage devient Premier ministre. Le nouveau chef du gouvernement et son équipe promettent des réformes sociales importantes. Au Québec, c'est le début de la Révolution tranquille, virage qui transforme toute la société québécoise sur les plans social, politique, démographique et économique.

Une fois en place, le gouvernement effectue des changements importants dans divers services publics, dont la Sûreté provinciale du Québec, qui amorce alors les transformations les plus marquantes de son histoire en jetant les bases de l'organisation actuelle. Le prochain quart de siècle verra la Sûreté obtenir une plus grande autonomie de gestion et le policier provincial, un statut plus stable.



**J.-Adrien Robert
(1965-1968)**

Directeur général de la
Sûreté provinciale
du Québec,
Montréal

Âgé de 59 ans lors de sa nomination, monsieur Robert reste en fonction pendant 3 ans. Policier de carrière, il entre comme constable à la Sûreté en 1930, devient détective en 1934 et quitte en 1936. Il occupe le poste de chef de la police municipale de Hull pendant 25 ans, puis celui de directeur de la police de Montréal de 1961 à 1965. Il est assisté par les directeurs généraux adjoints Roméo Courtemanche (1966-1968) et Maurice St-Pierre (1968) à Montréal ainsi que par les directeurs adjoints Jean-Paul Dessureau (Montréal) et Lucien Descent (Québec). Il décède à l'âge de 63 ans le 26 mai 1970.

Le 15 août 1960, le nouveau directeur, Josaphat Brunet, retraité de la Gendarmerie royale du Canada, commence à remodeler la police provinciale. L'évaluation du personnel en place entraîne plusieurs démissions et destitutions. Les normes d'embauche sont aussi révisées et on prépare un cours de formation policière pour les futures recrues. À cet effet, l'École de police du Québec accueille le premier contingent de policiers à la palestre nationale de Montréal le 6 mars 1961. Pour combler les départs, on embauche aussi des policiers d'expérience issus d'autres organisations policières, notamment de la Gendarmerie royale du Canada. Dans les faits, 217 policiers font leur entrée en 1961, dont 193 recrues. Enfin, on examine la structure en place avec les branches de la Gendarmerie, des polices judiciaire, de la route et des liqueurs ainsi que l'organisation des postes en province. Toutes ces mesures doivent servir à préparer la nouvelle loi de la Sûreté, sanctionnée le 27 avril 1961.



L'uniforme vert olive devient la tenue officielle en 1962, tant pour les agents que pour les sous-officiers et les officiers.

Ainsi, le 1^{er} mai 1961, après huit mois d'étude et de mesures administratives diverses, la Sûreté provinciale du Québec contemporaine voit le jour. Une classification du personnel policier est établie d'après l'attribution d'un nouveau système de matricule (fondé sur l'ancienneté à partir du numéro 1001). Les mutations de personnel déjà entreprises se poursuivent et continueront durant plusieurs années, principalement avec la mise en place progressive de la nouvelle structure administrative. Le grand quartier général à Montréal devient le centre décisionnel avec le directeur général et son adjoint. La province demeure séparée en deux grandes divisions, Montréal et Québec, commandées chacune par un assistant-directeur. À l'intérieur des divisions, les sous-divisions (Montréal, Granby, Hull, Québec, Chicoutimi et Rimouski) comprennent des sections qui englobent un certain nombre de postes réorganisés, dont le nombre augmentera graduellement.

La nouvelle structure entraîne la disparition de la Gendarmerie et des polices judiciaire et de la route ainsi que l'abolition de la Police des liqueurs. Ces services deviennent des escouades spécialisées. Il y a aussi une reclassification du personnel policier, désormais exclu du contrôle de la Commission du service civil. Afin de combler les besoins en effectif policier, on entreprend de nombreuses campagnes de recrutement.

Le personnel dans les postes est augmenté, l'objectif étant d'assurer un service de 24 heures par jour. On atteint rapidement le nombre de 100 postes de police en province, incluant une extension dans le territoire du Nouveau-Québec. En 1967, on compte 112 postes sur le territoire; ce nombre est ramené à 107 en 1973.

À part ces mesures, les années 1961 à 1968 demeurent riches en innovations et en renouveau. Ainsi, un véritable parc automobile est constitué. La Sûreté du Québec, qui ne possède que quelques voitures de patrouille et motocyclettes en 1960, voit son parc automobile passer à 582 en 1962 et à 928 en 1968. Afin de donner une nouvelle image à cette réorganisation, le vert olive devient la couleur officielle des uniformes remodelés en 1962 et en 1963, celle des véhicules automobiles avec portières jaunes. Par ailleurs, l'installation en 1964 d'un nouveau système de télécommunications pour les véhicules (radio-téléphone) permet à la Sûreté provinciale du Québec d'être à l'avant-garde dans ce domaine.

Cette décennie de la Révolution tranquille voit aussi apparaître le premier syndicat policier de l'histoire de la Sûreté provinciale du Québec. En 1966, l'Association des policiers provinciaux du Québec reçoit en effet son accréditation.



Sous-officier au poste de Pont-Viau (Montréal-Métro) en 1963.

1965



1970



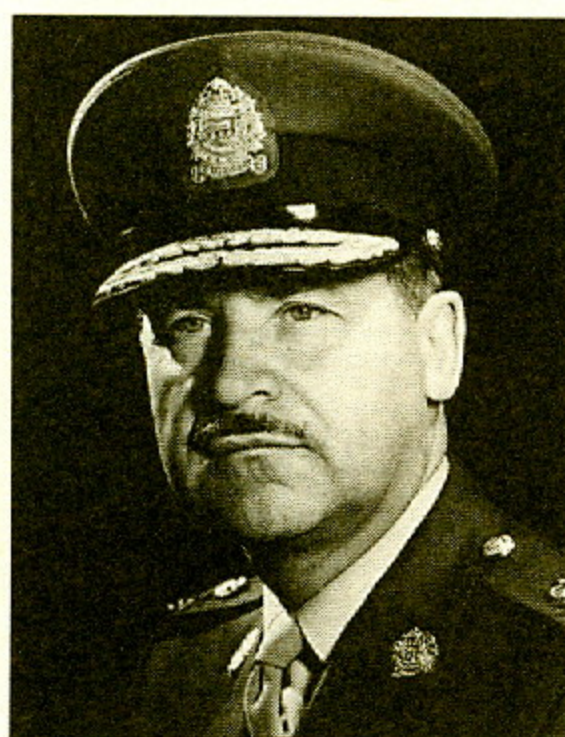
1980



1994



7. Vers une nouvelle structure administrative (1968)



Maurice St-Pierre
(1969-1973)
Directeur général de la
Sûreté du Québec,
Montréal

Nommé à l'âge de 49 ans, monsieur St-Pierre demeure en poste durant près de 5 ans. Policier de carrière, il fait partie de la Police de Montréal à compter de 1941 (constable), jusqu'en 1968 (directeur adjoint). Il entre à la Sûreté du Québec en octobre 1968 comme directeur général adjoint, pour être nommé directeur général en 1969. Il est secondé par les directeurs généraux adjoints suivants : Jean-Paul Dessureau (1969-1973), Lucien Descent (1969-1973), J.-Roland Racine (1969-1973), Roger Jobin (1969-1971) et Paul-A. Benoît (1971-1973), en plus du contrôleur du personnel Jacques Nadeau (1970-1973).

Après avoir emménagé dans un édifice neuf sur la rue Parthenais à Montréal en mars 1968, la Sûreté provinciale du Québec devient la Sûreté du Québec le 21 juin de cette même année, lors de la sanction de la Loi de police. Celle-ci reprend en grande partie les dispositions de la loi de 1961. Toutefois, elle abolit les grades de sergent-major et de sergent d'état-major, remplacés par les nouveaux grades de lieutenant et de capitaine. La Loi de police traite aussi de l'organisation des services de police municipaux et crée la Commission de police, dotée de pouvoirs de réglementation et d'enquête auprès des services de police municipaux et de la Sûreté du Québec.

L'École de police du Québec disparaît au profit de l'Institut de police du Québec, placé directement sous l'autorité du ministère de la Justice. Cet établissement de formation quitte Montréal

pour Nicolet et ouvre ses portes le 16 juin 1969 afin de former son premier contingent de policiers provinciaux et municipaux.

Les réformes en profondeur entreprises en 1960 avaient nécessité une forte centralisation des pouvoirs de décision au grand quartier général et dans les divisions, entraînant une multiplicité de niveaux hiérarchiques. Au début de 1968, une étude administrative sur les méthodes de travail et sur l'organisation de la Sûreté du Québec propose une restructuration selon les concepts de gestion moderne, notamment la régionalisation, la délégation et le contrôle.

L'étude recommande une structure à trois niveaux hiérarchiques :

- Une administration centrale, qui détermine les grands objectifs de la Sûreté du Québec et approuve les politiques émises par ses services spécialisés;
- Un niveau régional, désigné district, avec une autonomie de gestion opérationnelle et administrative poussée ainsi que des ressources suffisantes pour répondre rapidement et adéquatement aux problèmes régionaux;
- Un niveau local, le poste, premier niveau d'intervention où sont concentrés les services de première ligne, chargé d'assurer la protection du territoire et de répondre aux besoins de la population.



*Entre janvier 1962 et juin 1969, près de 2 100 policiers de la Sûreté
sont formés et assermentés à l'École de police du Québec.*

Les changements proposés, approuvés par le directeur général J.-Adrien Robert ainsi que par son État-major général et endossés par le ministre de la Justice, Jean-Jacques Bertrand, sont amorcés dès 1969. D'abord au grand quartier général, les services spécialisés dont les activités s'apparentent sont regroupés en directions, telles que celles du personnel, des opérations et de la planification. Leur responsabilité revient à un directeur général adjoint. Une modification à la Loi de police abolit d'ailleurs en 1969 le grade d'assistant-directeur et crée cinq postes de directeur général adjoint au lieu d'un seul.

Au sein des services de la planification, on compte les nouveaux services de l'informatique et des méthodes. Ceci marque l'arrivée à la Sûreté du Québec de plusieurs professionnels et administrateurs régis par la Fonction publique. En 1970, la nomination d'un contrôleur général du personnel, Jacques Nadeau, permet une restructuration des services du personnel. La formation et le perfectionnement du policier, quel que soit son rang, deviennent une priorité. C'est en 1971 que la Sûreté du Québec commence à publier une revue mensuelle à l'intention des membres civils et policiers ainsi que des partenaires de l'organisme. La revue *Sûreté* est publiée pendant 24 ans, jusqu'en octobre 1993, où elle est suspendue. Par cette publication, la Sûreté du Québec joue un rôle d'information de premier plan au sein de la communauté policière.

En matière d'activités policières, des services spécialisés sont aussi mis sur pied en 1970, avec la nomination de responsables désignés sous le titre de «conseiller» dans des domaines comme les enquêtes criminelles, la sécurité routière, les mœurs et, à partir de 1972, les mesures d'urgence.

Sur le plan régional, on forme en 1970 les districts pilotes du Bas-Saint-Laurent, avec 21 postes, et de l'Estrie, avec 6 postes. L'établis-

sement dans les autres régions de certaines équipes spécialisées en 1973, notamment les équipes régionales d'alcools et de moralité, les bureaux d'enquêtes criminelles et les équipes de surveillants, indique bien que la régionalisation est commencée.

L'expérience concluante des districts pilotes du Bas-Saint-Laurent et de l'Estrie incite le directeur général Maurice St-Pierre et ses collaborateurs immédiats à régionaliser. Il s'agit de la deuxième phase de l'implantation. En juillet 1973, les divisions de Montréal et de Québec ainsi que leurs sous-divisions disparaissent. Désormais, le territoire de la Sûreté du Québec est divisé en huit districts de police, dont le découpage correspond sensiblement à celui des régions administratives du gouvernement du Québec. Aux districts pilotes existants, on ajoute les six autres : Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Mauricie, Montréal, Outaouais et Nord-Ouest. Le neuvième district, celui de la Côte-Nord, sera créé en 1977. Cette structure organisationnelle à trois niveaux hiérarchiques est toujours en place de nos jours, malgré quelques changements mineurs.



Saisie d'un alambic au cours des années 1970.

La police autochtone



Mistissini, 1982.

Déjà présente depuis le début des années 1960 sur le territoire du Nouveau-Québec dans les communautés crie et inuit, la Sûreté du Québec met sur pied, en 1979, le Bureau de police autochtone, qui deviendra plus tard le Service des communautés autochtones. Le mandat découle de la Convention de la Baie-James et du nord québécois en vertu de laquelle le gouvernement du Québec s'est notamment engagé à instaurer une police locale composée d'autochtones. Au 1^{er} juillet 1995, 20 communautés autochtones avaient conclu des ententes tripartites avec les gouvernements provincial et fédéral en matière de services policiers. Le rôle de la Sûreté du Québec à cet égard en est un de support et d'assistance dans le processus d'implantation et de maintien des corps de police.



Kuujuarapik, 1984.



Nemiscau, 1991.



Kuujuarapik, 1993.

8. Une relève issue des rangs et l'enrichissement du mandat (1973)



**Paul-A. Benoît
(1973-1974)**

Directeur général de la
Sûreté du Québec,
Montréal

Âgé de 53 ans lors de sa nomination, monsieur Benoît occupe le poste pendant un peu plus de 1 an. Policier de carrière à la Sûreté du Québec, dont il a joint les rangs en janvier 1943 comme gendarme, il accède successivement aux fonctions supérieures et à partir de 1971, devient directeur général adjoint aux opérations, puis directeur général le 16 juillet 1973. Il est aidé des directeurs généraux adjoints suivants : Jean-Paul Dessureau, Roland Racine, Jacques Beaudoin, Jean Tellier, et du contrôleur général du personnel Jacques Nadeau. Il prend sa retraite de la Sûreté du Québec en octobre 1974 (après 32 ans de service) et devient sous-ministre associé au ministère de la Justice, avec la responsabilité de la Direction générale de la sécurité publique jusqu'en décembre 1979, moment où il devient retraité. Il décède à Longueuil le 24 mars 1984 à l'âge de 63 ans.

Avec les réformes entreprises en 1960, les autorités gouvernementales confiaient habituellement le commandement de la Sûreté du Québec à des officiers supérieurs issus d'autres organisations policières. Le premier directeur général, Josaphat Brunet, avait fait une longue carrière à la Gendarmerie royale du Canada. Son successeur J.-Adrien Robert, nommé le 1^{er} novembre 1965, était l'ancien directeur de la Police municipale de Montréal. Il avait été remplacé, le 1^{er} janvier 1969, par Maurice St-Pierre, directeur général adjoint à la Sûreté du



**Jacques Beaudoin
(1974-1988)**

Directeur général de la
Sûreté du Québec,
Montréal

Nommé directeur général en octobre 1974 à l'âge de 39 ans, monsieur Beaudoin reste en poste pendant 14 ans. Policier de carrière à la Sûreté du Québec, il entre comme gendarme en 1958 et occupe diverses fonctions policières à Québec, à Sept-Îles et en Gaspésie; il est ensuite instructeur à l'Institut de police du Québec, puis responsable du Service de la formation et du perfectionnement. Il est nommé directeur général adjoint en 1973. Comme directeur général, il est secondé par les directeurs généraux adjoints suivants : Hervé Patenaude (1974-1976), Roland Racine (1974-1977), Jean Tellier (1974-1988), Robert Turpin (1974-1982), André Ste-Marie (1974-1977), Yvan Aubin (1977-1986), Michel Lambert (1977-1982), Tancrede Paquette (1977-1986), Normand Bergeron (1983-1985), Robert Lavigne (1986-1988), Marc Lizotte (1986-1988), Robert Therrien (1988) et Gilles Saint-Antoine (1988), en plus des contrôleurs du personnel Gilles Michaud (1976-1983) et Paul Curzi (1985-1988) et de Pierre-Paul Armand (1986-1988), responsable de la Direction des ressources financières et matérielles. Il prend sa retraite en octobre 1988 et est sous-ministre au ministère de la Sécurité publique jusqu'en novembre 1991.

Québec depuis moins de trois mois et auparavant assistant-directeur de la Police municipale de Montréal. Au départ de Maurice St-Pierre le 16 juillet 1973, le directeur général adjoint, Paul-A. Benoît, devient le quatrième directeur général de la Sûreté du Québec. C'est le premier des directeurs généraux depuis 1960 à avoir fait toute sa carrière à la Sûreté du Québec. À son départ, le 1^{er} octobre 1974, la tradition s'établit et le directeur général adjoint aux opérations, Jacques Beaudoin, devient le cinquième directeur général de la Sûreté du Québec.

*Juillet 1977.
 Équipe photographiée au terme
 d'une recherche de personne
 disparue. Les chiens pisteurs
 font leur apparition à la Sûreté
 du Québec en 1963.*



*Secrétaire de poste
 en 1979.*





**Robert Lavigne
(1988-1995)**

Directeur général de la
Sûreté du Québec,
Montréal

Âgé de 46 ans lors de sa nomination en 1988, monsieur Lavigne entreprend sa carrière de policier à la Sûreté du Québec en 1962. C'est l'Abitibi-Témiscamingue qui l'accueille pendant une quinzaine d'années. À partir de 1977, il est successivement conseiller en police autochtone, commandant adjoint au district de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec, commandant au district de l'Outaouais, responsable du Service de l'emploi et du placement à Montréal et responsable du Service des mesures d'urgence. En 1986, il est promu directeur général adjoint à la Surveillance du territoire, puis en 1987, adjoint exécutif du directeur général. Il est directeur général du 1^{er} novembre 1988 jusqu'à sa retraite, le 15 janvier 1995, qu'il prend après plus de 32 ans de service à la Sûreté du Québec. Il est assisté par les directeurs généraux adjoints suivants: Marc Lizotte (1988-1995), Gilles Saint-Antoine (1988 à ce jour), Robert Therrien (1986-1991), André Gendron (1990-1991), Claude Quinn (1992-1994) et André Dupré (1994 à ce jour), en plus du contrôleur du personnel Paul Curzi (1988-1989), de Pierre-Paul Armand (1988-1989), responsable de la Direction des ressources financières, et matérielles et de la directrice générale associée Louise Pagé (1992 à ce jour).

Grâce au recrutement soutenu de policiers, leur nombre passe de 3 096 en 1969 à 4 004 en 1973, pour atteindre 4 585 policiers en 1980, sans compter 1 002 fonctionnaires. Les 611 promotions accordées durant les années 1971 à 1974 témoignent de la croissance de l'effectif et de la mise en place de l'encadrement recommandé en 1968. En 1975, Année internationale de la femme, la Sûreté du Québec accueille sa première policière.

Au cours des années 1970, la Sûreté du Québec concrétise son statut de police professionnelle. Elle ajuste ses méthodes de travail au contexte social d'un Québec transformé et profite du développement de la technologie.

L'organisation d'une structure de mesures d'urgence, l'élaboration de plans d'opération, le regroupement des équipes d'intervention en unités de type militaire ainsi que la formation des officiers-commandants permettent de mieux gérer les ressources considérables déployées à l'occasion de conflits sociaux et de désastres.

L'évolution de la criminalité nécessite l'établissement de plans précis d'intervention et la formation, dès 1976, d'équipes spécialisées, tels les groupes tactiques d'intervention et les équipes régionales des mœurs. La Sûreté du Québec a recours à de nouvelles techniques d'enquête éprouvées notamment aux États-Unis et utilisées pour la première fois au Canada, soit la polygraphie en 1977 et l'hypnose en 1980.

À partir des années 1970, on assiste à l'instauration de diverses activités préventives qui font appel à la participation des citoyens et à l'élaboration, en 1977, de programmes de prévention ainsi qu'à la formation de policiers préventeurs, appelés alors «préventionnistes».

En 1971, les différentes activités de renseignements sont séparées, d'où la création de services spécialisés regroupés en une Direction des renseignements, désignée ainsi en 1976 lors de sa



*Défilé du drapeau et de la garde d'honneur lors de l'inauguration du cénotaphe, jardin
hommage de la Sûreté du Québec au Jardin botanique de Montréal en septembre 1994.
La Sûreté du Québec honore ainsi ses policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions.*

réorganisation. La Sûreté du Québec est chargée, en 1970, d'établir un service de renseignements devant faciliter la détection du crime et le dépistage des auteurs. Identifié comme le Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ), il consiste principalement en une banque de renseignements informatisés à caractère criminel. Il devient fonctionnel et accessible à tous les policiers du Québec en 1974, lors de l'installation d'un premier réseau de terminaux dans les unités de la Sûreté du Québec et dans les services de police municipaux. Le système est relié au Centre d'information de la police canadienne (CIPC) à Ottawa.

L'enrichissement du mandat

À la fin des années 1970, la réduction de l'effectif de plusieurs services de police municipaux, ou simplement leur abolition, entraînent une augmentation de la charge de travail de la Sûreté du Québec. Elle doit alors assurer la sécurité publique complète dans les municipalités en cause, ou encore répondre à plus de demandes d'assistance de la part des services de police dont le personnel est insuffisant.

En 1979, la Sûreté du Québec, déjà présente sur le territoire du Nouveau-Québec, dans les communautés cries et inuit depuis le début des années 1960, met sur pied le Bureau de police autochtone, qui deviendra plus tard le Service des communautés autochtones. Son rôle premier est de donner un encadrement suffisant au personnel autochtone de façon à le rendre complètement autonome. Le mandat découle de la Convention de la Baie-James et du nord québécois en vertu de laquelle le gouvernement du Québec s'est notamment engagé à instaurer une police locale composée d'autochtones.

En juin 1980, les 111 policiers de l'Office des autoroutes, chargés de surveiller et de patrouiller les autoroutes à péage sises en périphérie de la région de Montréal, sont assermentés comme membres de la Sûreté du Québec.

En 1983, la Sûreté du Québec se voit confier l'inspection complète des établissements détenteurs de permis de la Régie des permis d'alcool du Québec, jusque-là effectuée par des fonctionnaires de cet organisme. Elle hérite aussi de l'application des règlements du transport routier. En effet, une centaine de surveillants routiers du Service d'inspection du ministère des Transports joignent les rangs de la Sûreté du Québec en 1984. La Sûreté assume cette responsabilité jusqu'en 1991, alors que le mandat du contrôle du transport routier est confié à la Société de l'assurance automobile du Québec.

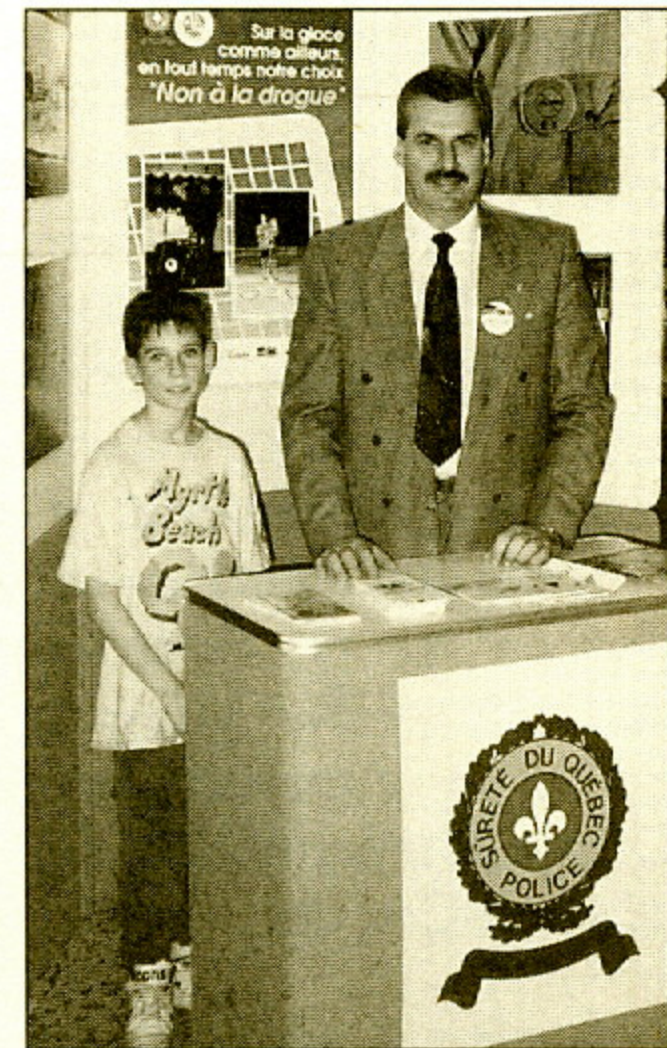
Au début des années 1980, une conjoncture économique difficile force le gouvernement à réduire les dépenses publiques. On assiste alors à une diminution progressive de l'effectif de la Sûreté du Québec. De nombreux policiers prennent leur retraite, et le recrutement policier cesse le 5 février 1981. Leur nombre passe de 4 585 en 1980 à 4 248 en 1985. La Sûreté du Québec entreprend alors des mesures de rationalisation des ressources et met tout en oeuvre pour réduire ses dépenses de fonctionnement.

Avec ces mesures restrictives et l'enrichissement du mandat, le maintien d'un service adéquat se complexifie. Comme l'exercice de rationalisation des ressources a ses limites, des études sont entreprises pour remettre en question certaines tâches et pour centrer les activités de la Sûreté du Québec sur ses missions prioritaires : la protection du territoire, la sécurité routière, les enquêtes criminelles, les drogues et les stupéfiants. Le gel de l'embauche en 1981, et son ralentissement marqué au cours des années précédentes, ont provoqué un vieillissement important de l'effectif policier. Celui-ci amène inexorablement des problèmes de relève et de gestion de plus en plus importants. On devra par ailleurs attendre jusqu'en 1987 avant que le recrutement reprenne.

Les actions humanitaires et les relations communautaires



Société pour les enfants handicapés du Québec, Camp Papillon, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, activités de rénovation et d'entretien des installations, annuellement depuis 1986. Ici, visite des enfants.



Programme de lutte contre les drogues instauré conjointement par la Sûreté du Québec et la Ligue de développement du hockey Midget AAA du Québec. Ce programme existe depuis 1987.



Remise d'un chèque à l'Association québécoise de la fibrose kystique par suite d'une levée de fonds en 1987.



L'agent C. Populaire s'est joint à la Sûreté du Québec à l'été de 1987. Acquis avec la générosité du Groupe Desjardins, ce robot téléguidé est une aide pédagogique employée pour diffuser des messages de sécurité.



Les membres de la Sûreté du Québec participent à plus d'une oeuvre humanitaire. Un don remis à la Fondation canadienne Rêves d'enfant a permis à une fillette, à l'été de 1991, de réaliser son vœu le plus cher. Elle est ici photographiée lors de sa visite au grand quartier général à Montréal.



La première mascotte de la Sûreté du Québec a prêté serment d'office en janvier 1995. Destiné aux jeunes de 4 à 10 ans, «Polix» est utilisé à des fins de prévention. Il peut aussi servir exceptionnellement dans le cadre d'activités humanitaires, notamment la visite d'enfants hospitalisés.

Afin d'assumer pleinement son rôle, la Sûreté du Québec doit répondre aux besoins de la population, d'où la nécessité d'entretenir des rapports étroits avec elle. Cette préoccupation s'accroît au début de la décennie 1980. Le slogan lancé en 1982, *La Sûreté du Québec, partout en tout temps*, illustre bien cette tendance. Afin de concrétiser le rapprochement avec le citoyen, la Sûreté du Québec crée le Service des relations communautaires. La participation sociale accrue des membres de la Sûreté du Québec dans diverses activités à caractère humanitaire témoigne aussi du souci de l'organisation d'aider la collectivité.

Parmi les nouveaux mandats de la Sûreté du Québec, il y a prise en charge, le 1^{er} juin 1989, des ponts Jacques-Cartier et Champlain et d'une partie de l'autoroute Bonaventure, naguère la responsabilité du Service de la police de Ports Canada. La même année, la Sûreté du Québec met sur pied une nouvelle division spécialisée en relations interculturelles. Suivront l'instauration d'un programme d'accès à l'égalité en 1990, puis l'adoption de la politique de la Sûreté du Québec en matière de relations culturelles en 1991 et l'élaboration d'un cours sur les relations interculturelles, qui sera ensuite donné aux services de police municipaux.

On assiste, dès 1989, au renforcement des mesures de lutte contre la drogue. Ces efforts se traduiront par des saisies records dont la valeur annuelle dépasse le milliard de dollars. Les trafiquants de drogues privilégiant les régions côtières de l'est du Canada pour l'importation massive de stupéfiants, la Sûreté du Québec met de l'avant, en avril 1992, une stratégie pour favoriser la participation active de la population, appelée projet Littoral. Celui-ci vise à contrer l'importation de stupéfiants par les voies fluviales, terrestres et aériennes. Parallèlement à l'instauration du projet Littoral, le programme de lutte contre la drogue dans les écoles, interrompu en 1991, est redémarré pour répondre à la demande du milieu scolaire.

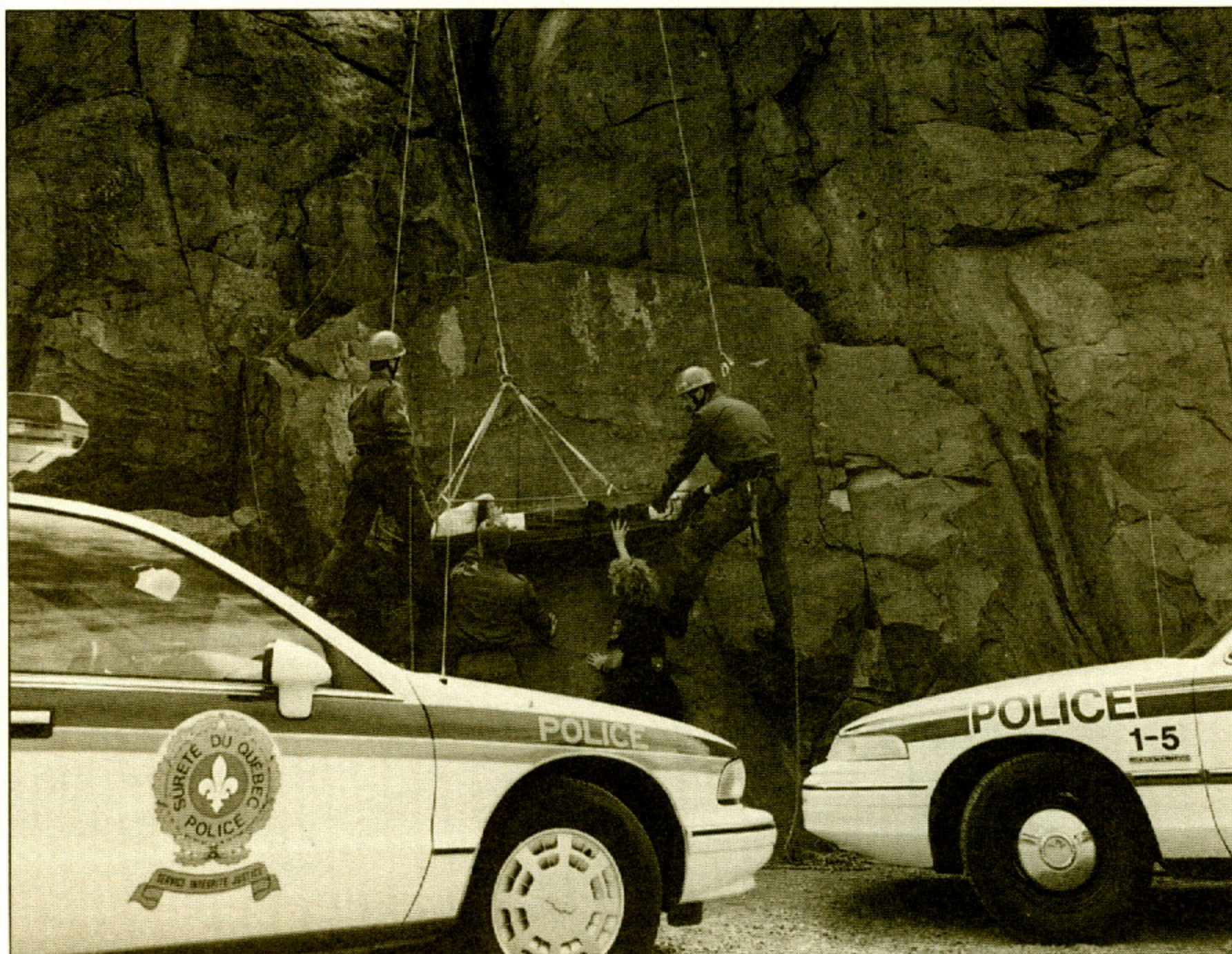
En 1992, dans le cadre de l'implantation des casinos d'État, la Sûreté du Québec se voit confier le mandat d'enquête et d'intégrité du jeu en vertu de la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux. À cette fin, deux équipes permanentes d'enquêteurs sont créées, l'une attirée aux casinos et l'autre à l'étude des profils de comportement.

Du point de vue technologique, l'année 1992 marque l'introduction de la bureautique dans tous les postes de la Sûreté du Québec. En septembre 1993, elle se dote du système informatisé *Orion* pour le repérage des empreintes digitales. Cette technologie remplace le système mécanisé *Miracode* du début des années 1970, qui avait lui-même supplanté le système manuel *Henry* datant de la fin des années 1930.

En octobre 1993, le ministre de la Sécurité publique et le directeur général de la Sûreté du Québec signent des contrats de service avec un consortium afin de fournir à la Sûreté du Québec tous les services de conception, d'installation et d'entretien des équipements du réseau intégré de télécommunications policières, ou RITP, implanté progressivement à compter de 1995.

Les assises de la police de demain

Malgré les fluctuations économiques, les disponibilités budgétaires restreintes et les exigences croissantes du maintien de la sécurité publique, la Sûreté du Québec a su mettre à profit ses expériences des années antérieures pour mettre en place les assises de la police de demain, la police de l'an 2000. L'approche communautaire constitue une priorité à la Sûreté du Québec depuis la réorganisation qu'elle a connue à la fin des années 1980, période où ce concept émergeait des recherches sur la police en Europe et en Amérique du Nord. Dans sa philosophie de police communautaire, la Sûreté du Québec reconnaît que la participation active et soutenue de la collectivité est essentielle à la réalisation de sa mission. Par conséquent, elle



Partenariat.



Communications : transparence et ouverture.



Service à la clientèle.

favorise le recours à des approches et à des méthodes de travail fondées sur le partage des responsabilités ainsi que sur la concertation avec les citoyens et les autres partenaires. La Sûreté du Québec croit aussi que le maintien d'un dialogue réel et permanent avec la communauté est une condition fondamentale pour réaliser son mandat légal et social.

En 1989, une expérience pilote, qui tracera les lignes directrices de la police de l'an 2000 à la Sûreté du Québec, débute au poste de Papineauville. En effet, un processus permanent de consultation de la clientèle est mis au point et appliqué afin de permettre aux citoyens de contribuer de manière active au maintien de l'ordre et de la paix ainsi qu'au sentiment de sécurité au sein de la communauté.

L'avènement de la réforme sur les finances municipales en 1990 modifie les rapports entre la Sûreté du Québec, les élus municipaux et les citoyens. Ces changements propulsent les ressources policières dans un marché où les notions de services adaptés et de productivité font partie intégrante du concept de sécurité publique. Sensible à toute cette dimension du service à la clientèle, la Sûreté du Québec met sur pied, le 1^{er} avril 1992, la Division des relations avec les municipalités. Celle-ci se voit confier la responsabilité de la mise en place d'un processus permanent de consultation de la clientèle ainsi que la coordination des activités reliées au développement et au maintien du dialogue permanent avec les élus municipaux, les représentants de regroupements provinciaux des municipalités et les services de police municipaux. En 1993, 63 comités consultatifs sont mis sur pied, permettant ainsi à plus de 2 000 citoyens du Québec de contribuer à la définition des services offerts par leur poste local. À l'automne de 1994, 98 comités consultatifs sont implantés dans les postes de la Sûreté du Québec.

La Sûreté du Québec n'échappe pas à la conjoncture économique difficile qui marque la fin du siècle. En mai 1993, elle amorce un important processus de réalignement stratégique. Celui-ci lui permet de dégager cinq orientations qui se concentrent sur l'essentiel de sa mission, tout en tenant compte de la conjoncture économique et du redressement des finances publiques. Ces orientations triennales sont partagées par toutes les fonctions et directions :

- Couverture du territoire : accorder la priorité au service de première ligne sur tout le territoire;
- Criminalité et désordres sociaux : maintenir et développer l'expertise en matière de services spécialisés;
- Sécurité sur les routes, les sentiers de moto-neiges et les plans d'eau : assurer l'usage sécuritaire de ces réseaux;
- Approche de gestion : axer la gestion sur la qualité, la rigueur et l'économie;
- Communications internes et externes : miser sur la transparence et l'ouverture.

Autre innovation, la création, par le directeur général Robert Lavigne, de l'État-major élargi. Ce dernier est un forum créé afin d'informer, de consulter et de faire participer aux décisions stratégiques les principaux dirigeants de l'organisation. Il est composé des membres de l'État-major général, c'est-à-dire du directeur général, des trois directeurs généraux adjoints et de la directrice générale associée, des commandants des districts, des officiers et des cadres supérieurs responsables de directions ainsi que des chefs des services directement subordonnés au directeur général, soit une trentaine de personnes. Sa première assemblée se tient en mars 1993.

Certains services spécialisés



Recherches en forêt.



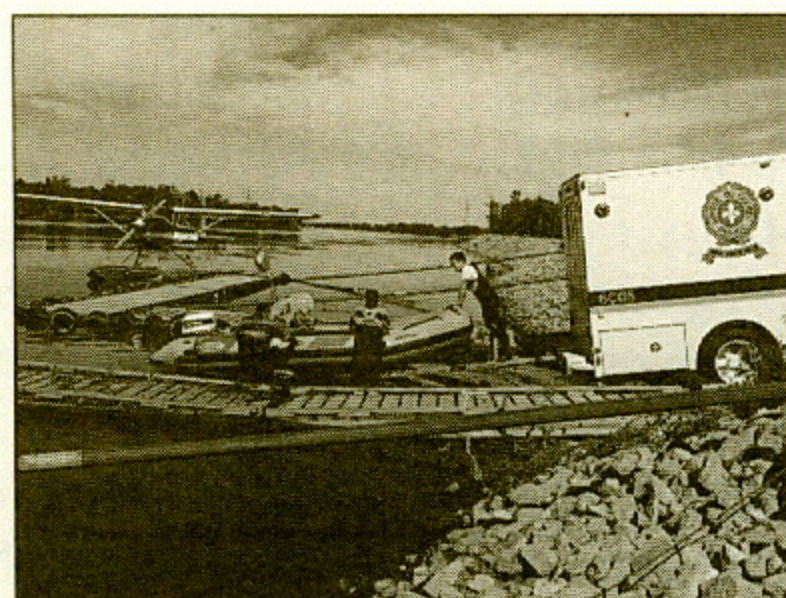
Incendies criminels.



Centre de renseignements policiers du Québec.



Groupe d'intervention.



Plongée sous-marine.



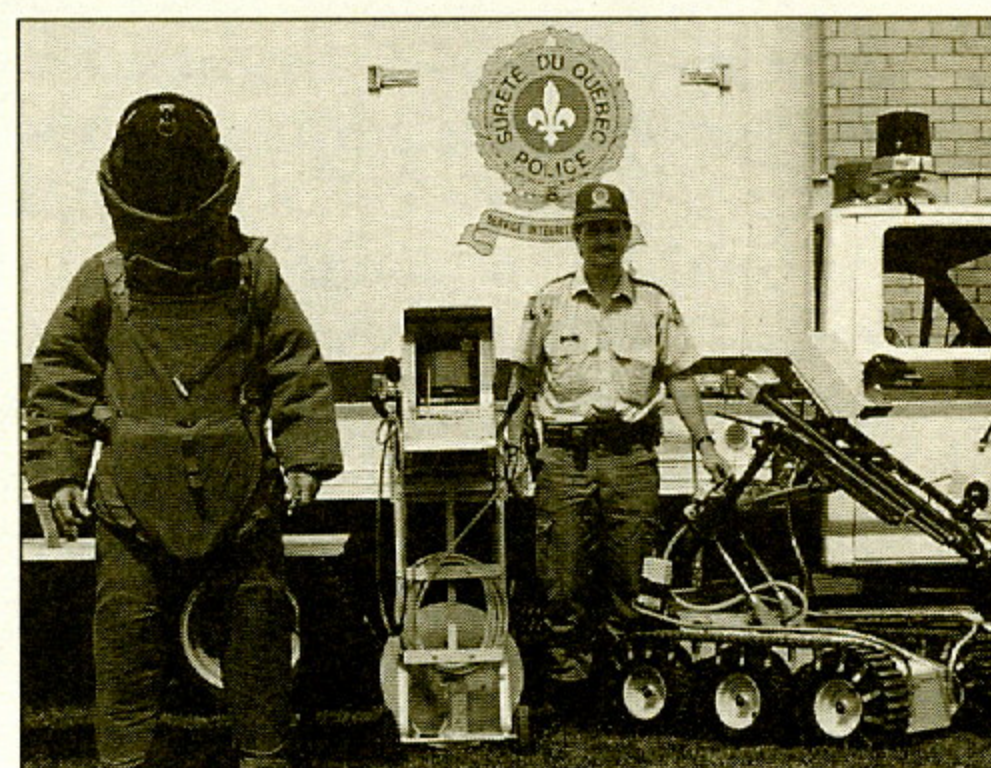
Empreintes digitales.



Scènes de crimes.



Police technique.



Explosifs.

9. À l'aube de l'an 2000... vers l'avenir



Serge Barbeau
(1995 à ce jour)
Directeur général de la
Sûreté du Québec,
Montréal

Nommé en janvier 1995 à l'âge de 46 ans, monsieur Barbeau débute sa carrière comme patrouilleur au poste de Campbell's Bay dans l'Outaouais en 1967. Il devient enquêteur en 1969 et occupe les mêmes fonctions entre 1971 et 1973 au poste de Sainte-Julie. Il est ensuite nommé adjoint au responsable du poste de l'Assomption en 1972. Il dirige différents postes de la Sûreté du Québec (Fort-Georges, Campbell's Bay), puis est officier des ressources humaines dans le district de l'Outaouais. Il est ensuite nommé commandant adjoint du district de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec, avant d'assumer le commandement de l'Unité d'urgence du district de Montréal. Nommé directeur des relations communautaires en 1987, il assume cette fonction jusqu'à sa retraite en avril 1994. Avant son retour à titre de directeur général, il enseigne en milieu collégial et fonde une entreprise de consultation en gestion policière et en sécurité publique. Détenteur d'une maîtrise de l'École nationale d'administration publique, Serge Barbeau est l'instigateur de la consultation systématique de la clientèle ainsi que de l'approche stratégique en résolution de problème.

A l'aube du 21^e siècle, les citoyens expriment davantage leurs attentes, d'ailleurs sans cesse grandissantes, face à la sécurité publique. Ils exigent des services de qualité, adaptés à leurs besoins et à des coûts abordables. L'organisation policière au Québec devrait connaître des changements importants d'ici à la fin du millénaire. La Sûreté du Québec saura encore s'adapter à cet environnement en mutation, comme elle l'a fait au cours des 125 dernières années.



Le nouveau directeur général de la Sûreté du Québec, monsieur Serge Barbeau, reçoit des mains du ministre de la Sécurité publique, M^e Serge Ménard, le bâton de commandement lors de son assermentation le 20 janvier 1995.

La réussite face aux défis qui attendent les membres de la Sûreté du Québec requiert qu'ils puisent dans l'expérience et l'expertise acquises au fil des ans. Elle nécessite aussi le recours aux nouvelles technologies et une constante remise en question des façons de faire. La transparence, le partenariat et l'innovation seront donc, comme par le passé, les ingrédients qui permettront de concrétiser les cinq valeurs organisationnelles, soit le respect, la démocratie, la détermination, l'engagement et la qualité des services offerts.

Sous le thème «Depuis 125 ans, vers l'avenir», des activités simples et chaleureuses soulignent, de février 1995 à février 1996, les sentiments de fierté et d'appartenance des membres civils et policiers de la Sûreté du Québec ainsi que leur engagement envers les communautés qu'ils desservent.



À l'occasion du dîner annuel d'apparat, le directeur général remet au major général J. Armand Roy, du Royal 22^e Régiment, copie du disque laser *Le chêne et le lys*, musique officielle de la Sûreté du Québec depuis le 28 mai 1992, offerte par les membres de ce même régiment.



Proclamation officielle de l'année du 125^e anniversaire de la Sûreté du Québec en présence du directeur général, monsieur Serge Barbeau, lors du dîner populaire organisé le 1^{er} février 1995 au grand quartier général.

Ouvrages consultés

Dauphin, Léopold, *Historique de la Sûreté du Québec*, École de police du Québec, 17 pages polycopiées.

Document interne, *Les membres de la Sûreté du Québec : des professionnels de la sécurité publique*, septembre 1992.

Édition spéciale sur le bâton de commandement, revue *Sûreté*, volume 12, 1983, 17 pages.

Leclerc, Jean-François, *La Sûreté du Québec des origines à nos jours : quelques repères historiques*, in *Criminologie*, XXII, 2, 1989, pages 107-127.

Les 25 ans de la réorganisation, J. Raymond Proulx, in revue *Sûreté*, juin 1986, pages 9-24.

Parthenais, un édifice familial depuis 15 ans (1968-1983), J. Raymond Proulx, in revue *Sûreté*, volume 9, octobre 1983, pages 26-29.

Proulx, J. Raymond, *La Sûreté dans le comté de Pontiac*, Sûreté du Québec, 1983, 95 pages.

Proulx, J. Raymond, *La Sûreté du Québec depuis 1870*, Sûreté du Québec, 1987, 99 pages.

Rapports d'activité de la Sûreté du Québec.